

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 8h30, en session ordinaire, à la Salle Alexandrie, Espace Lawrence Durrell, à SOMMIERES, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 18 juin 2026
Nombre de délégués titulaires : 13
Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9
Procurations : 0
Votants : 9

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Saussines : Jade BERTHELOT, Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.
Sommières : Jean-Pierre BONDOR, Serge COURSIER, Robert DAUMAS, Guy ROUSSEL.
Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

- **MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).
Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).
Sommières : Stéphane PORRET (suppléant).
Villevieille : Cyril JEAN, Thierry SEGUIER (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2026-06.01) ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIÉ

Par délibération n°2026-05.06 du 5 mai 2026, le comité syndical a défini les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres du syndicat intercommunal.

Il est rappelé que conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, après publicité et recueil des offres, les plis sont ouverts par une commission composée :

- de l'organe exécutif ou de son représentant ;
- de 5 membres titulaires du comité syndical en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de 5 membres suppléants du comité syndical suivant les mêmes modalités.

et à laquelle peuvent siéger le comptable du syndicat et un représentant du ministre chargé de la concurrence, ces deux derniers siégeant à la commission avec voix consultative.

Il est indiqué à l'article 9 du règlement intérieur, approuvé lors de la séance du 5 mai 2026, que chaque commune membre dispose d'un titulaire et d'un suppléant, sauf la commune de Sommières, représentant plus de 3500 EH, qui dispose de 2 titulaires et de 2 suppléants.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5 D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 ;*
- *Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, concernant notamment les droits des élus au sein des assemblées locales pour siéger dans les diverses commissions locales et notamment dans les commissions d'appel d'offres ;*
- *Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;*
- *Vu la délibération n°2026-05.06 du comité syndical en date du 5 mai 2026 ;*

Conformément aux dispositions de l'article D.1411-3 et de l'article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical procède, par vote à bulletins secrets, à la désignation de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants appelés à siéger à la commission d'appels d'offres, élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste a été enregistrée le 25 juin 2026 à 8h30.

Ont fait acte de candidature au titre des délégués *titulaires* et déposé leur liste écrite, enregistrée au siège du SIA le 25 juin 2026, les candidats suivants :

Liste 1 : M. BONDOR, M. ROUSSEL, M. BERTHE, M. ESPINOSA, M. REVERSAT

Chaque délégué à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, sous enveloppe, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire : bulletins blancs	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	9

Ont obtenu :

Liste 1 : 9 voix

Sont élus :

Membres titulaires :

Monsieur BONDOR Jean-Pierre
Monsieur ROUSSEL Guy
Monsieur BERTHE Marc
Monsieur ESPINOSA Gérard
Monsieur REVERSAT Jean

Ont fait acte de candidature au titre des délégués *suppléants* et déposé leur liste écrite, enregistrée au siège du SIA le 25 juin 2026, les candidats suivants :

Liste 1' : M. COURSIER, M. DAUMAS, M. JEAN, Mme BERTHELOT, Mme PEYRARD

Chaque délégué à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, sous enveloppe, son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	9
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire : bulletins blancs	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	9

Ont obtenu :

Liste 1' : 9 voix

Sont élus :

Membres suppléants :

Monsieur COURSIER Serge
Monsieur DAUMAS Robert
Monsieur JEAN Cyril
Madame PEYRARD Corinne
Madame BERTHELOT Jade

Ont été élus membres de la commission d'appel d'offres, outre la Présidente, membre de droit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Pierre BONDOR	Serge COURSIER
Guy ROUSSEL	Robert DAUMAS
Marc BERTHE	Cyril JEAN
Gérard ESPINOSA	Jade BERTHELOT
Jean REVERSAT	Corinne PEYRARD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY

CHRISTEL
MARTIN
GUIGNERY

Signature
numérique de
CHRISTEL MARTIN
GUIGNERY

Date : 2026.06.29
12:09:02 +02'00'